



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/7

Platinum binder [EU]

Révision 0

Date de révision 2021-07-15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Platinum binder [EU]

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels;

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570
Maumee, Ohio 43537 USA
Web www.ransom-randolph.com
Téléphone +1 (419) 865-9497
Télécopie +1 (419) 865-9997
Email SDS@ransom-randolph.com
Adresse e-mail de la personne compétente dyouel@ransom-randolph.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029
Société Centro antiveneni Niguarda di Milano
Centro antiveneni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 Skin Corr. 1B: H314;

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseil de prudence: Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264 - Se laver (hands) soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseil de prudence: Intervention

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

Platinum binder [EU]

Révision 0

Date de révision 2021-07-15

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Stockage Conseil de prudence: Élimination	immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ . P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P405 - Garder sous clef.
	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Phosphoric acid...% (Acide phosphorique)	015-011-00-6	7664-38-2	231-633-2		70 - 80%	Skin Corr. 1B: H314;
Hydrochloric acid...%	017-002-01-X		231-595-7		1 - 10%	Skin Corr. 1B: H314; STOT SE 3: H335;

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer une dyspnée. Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Provoque des brûlures. Provoque une grave inflammation et peut endommager la cornée. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Provoque des brûlures. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	L'ingestion provoque des brûlures au niveau des voies respiratoires. NE PAS FAIRE VOMIR. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Corrosif. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Évacuer le personnel vers une zone sûre. Porter un équipement de protection approprié.
--	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.
--	---

Platinum binder [EU]

Révision 0

Date de révision 2021-07-15

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec sodium carbonate (soda ash) or lime. Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matiere premiere pour fonderie .

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Phosphoric acid...% (Acide phosphorique)	VME ppm: -	VME mgm3: 1
	VLE ppm: -	VLE mgm3: 3
	Observations: -	TMP No: -
	FT No: 37	

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Protection des yeux / du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau - Protection des mains

Gants de protection contre les produits chimiques (en PVC).

Protection respiratoire

Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Platinum binder [EU]

Révision 0

Date de révision 2021-07-15

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Légère/Âcre
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	2 - 3
Point de fusion	Sans objet.
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition	> 100 °C
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	1.5 (H2O = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	Sans objet.
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Soluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité	Sans objet.
Tension de surface	Sans objet.
Groupe de gaz	donnée non disponible
Benzene Content	Sans objet.
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Amines. Métaux en poudre fine. Bases fortes.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxides of phosphorus peuvent se former en cas d'incendie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Dose sans effet observé.

Platinum binder [EU]

Révision 0

Date de révision 2021-07-15

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosion cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Dose sans effet observé.
mutagénicité sur les cellules germinales	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Dose sans effet observé.
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Dose sans effet observé.
Toxicité reproductive	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Dose sans effet observé.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Dose sans effet observé.
toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Dose sans effet observé.
danger par aspiration	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Dose sans effet observé.
Exposition répétée ou prolongée	Provoque de graves brûlures.

11.1.4. Informations toxicologiques

Platinum binder [EU]	Voie orale chez le rat DL50: 1500	Voie dermique chez le lapin DL50: 2700
----------------------	-----------------------------------	--

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Platinum binder [EU]	Daphnies CE50/48h: 100.000 mg/l	Poisson CL50/96h: 100.000 mg/l
----------------------	---------------------------------	--------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.4. Mobilité dans le sol

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Informations générales

	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Méthodes d'élimination

	Pour la mise en décharge à l'intérieur de l' UE , le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets devrait être utilisée .
--	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

Pictogrammes de danger

Platinum binder [EU]

Révision 0

Date de révision 2021-07-15

Pictogrammes de danger



14.1. Numéro ONU

UN3264

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (orthophosphoric acid, hydrochloric acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID	8
Risque supplémentaire	-
IMDG	8
Risque supplémentaire	-
IATA	8
Risque supplémentaire	-

14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement	II
---------------------------	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	Unset
Polluant marin	Unset

ADR/RID

N° Id danger:	80
Tunnel Category	(E)

IMDG

Code EmS	F-A S-B
----------	---------

IATA

Instructions de conditionnement (Cargo)	855
Quantité maximale	30 L
Instructions de conditionnement (Passager)	851
Quantité maximale	1 L

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	<p>RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement</p>
------------	--

Platinum binder [EU]

Révision 0

Date de révision 2021-07-15

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

	(CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
--	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

SECTION 16: Autres informations**Autres informations**

Texte des mentions de danger présentées en Section 3	Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
---	---

Informations supplémentaires

	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.
--	---